

/BA
REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 87-65 du 24 Mars 1987

portant approbation du Budget prévisionnel
exercice 1987 de l'Office Béninois de Sécurité
Sociale (O B S S)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 82-008 du 30 Décembre 1982 régissant les rapports entre l'Etat, les Offices, les Sociétés d'Etat, les Sociétés d'Economie Mixte et celles dans lesquelles l'Etat a une prise de participation et fixant leurs modalités de gestion ;
- VU le décret N° 87-38 du 13 Février 1987 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le décret N° 83-453 du 23 Décembre 1983 portant approbation des Statuts de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (O B S S) ;
- VU le décret N° 85-245 du 14 Juin 1985 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (OBSS) ;
- SUR Proposition du Ministre du Travail et des Affaires Sociales ;
- LE Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 4 Mars 1987,

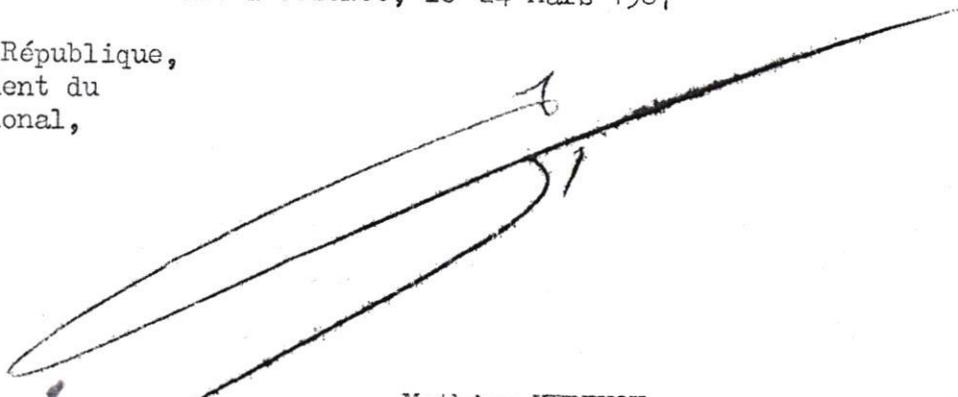
D E C R E T E :

Article 1er. - Est approuvé le Budget Prévisionnel de l'Office Béninois de Sécurité Sociale (O B S S) pour l'exercice 1987, tel qu'il figure en annexe à ce décret.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Mars 1987

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du
Conseil Exécutif National,



Le Ministre du Travail et des
Affaires Sociales,

Le Ministre des Finances et de
l'Economie,

Nathanaël G. MENSAH.-

Soulé DANKORO
Ministre intérimaire

Ampliatiions : PR 6 SA/CC/PRPB 4 MFE-MTAS 8 Autres Ministères 13 OBSS 10 DB-
DCF-DSDV-DTC-DI 20 DPE-DLC-INSAE 6 SGCEM 4 IGE et ses Sections 3 DCCT-ONEPI-
GCONB 3 BCP 2 UNB-FASJEP-BN-DAN 8 JORPB 1.-